

le réseau national **École**
constitue un collectif
de travail ouvert
composé de militants
communistes, associatifs
et syndicaux qui ont
à cœur de travailler
à la transformation
progressiste de l'École

n'hésitez pas
à nous faire suivre
vos informations
ou initiatives
afin que nous puissions
les relayer

le secrétariat du réseau
reseau.ecole-pcf@orange.fr
www.pcf.fr

n° 41 décembre 2010

la lettre

réussir la transformation progressiste de l'École

DANS CE NUMÉRO



ÉDITORIAL

La saison des bilans. Par Marine Roussillon

page 2



DOSSIER : L'ÉCOLE, AU CŒUR DES CHOIX DE SOCIÉTÉ

Projet communiste contre projet de droite. Par Émilie Lecroq

page 3

Services publics. Par Danielle Lebail et Nathalie Marchand

page 6

La formation professionnelle : un enjeu d'actualité.

Par Marie-France Vieux-Marcaud

page 7

Rouvrir des classes de maternelle. Par Valérie Zélioli

page 9

L'enjeu des élections cantonales. Par Sébastien Laborde

page 11

Conclusions du stage. Par Stéphane Bonnery

page 13

EN BREF...

Les propositions communistes pour l'école maternelle.

Par Marine Roussillon

page 14



PROJET ÉDUCATIF : NOTES DES SECTEURS DE TRAVAIL

Le rapport Attali ou l'alternance tranquille. Par Olivier Gebuhrer

page 15

Note sur le rapport HCE. Par José Tovar.

page 17

Revue du projet : appel à contributions

page 19



DÉBATS ET ACTUALITÉ

page 20

la saison des bilans

La fin de l'année est traditionnellement la saison des bilans. **La saison a été ouverte par le rapport PISA¹ et par ses inquiétantes conclusions sur l'accroissement des inégalités scolaires.** Comme le montre Jean-Pierre Terrail², PISA renforce ainsi les conclusions de nombreuses recherches sur l'efficacité de l'école commune et la nécessité d'un tronc commun ambitieux. Il met clairement en accusation les politiques actuelles reposant sur l'individualisation des parcours et le socle commun.

Pourtant, Bernard Hugonnier, directeur adjoint à l'éducation de l'OCDE, voit dans le rapport un encouragement aux politiques du socle commun : les échecs de l'école française tiendraient à ce qu'elle transmet trop de savoirs et pas assez de compétences³... En dissociant savoirs et compétences (alors que les compétences sont surtout la manifestation de la maîtrise des savoirs), l'OCDE encourage les réformes en cours et intègre l'enquête PISA dans un dispositif plus large de mise en concurrence des systèmes éducatifs européens. L'objectif n'est pas, bien sûr, de construire une école émancipatrice, mais bien de former efficacement (et à moindre coût) une main d'œuvre adaptée aux besoins du marché du travail.

La *Lettre du réseau École* ne tentera pas un bilan de la politique éducative menée ces dernières années. Plus modestement, nous vous proposons **un bilan d'étape de notre propre activité**, avec un dossier consacré au stage national de formation organisé par le réseau en octobre dernier. Vous y retrouverez donc les grandes lignes de l'analyse communiste des réformes scolaires en cours, ainsi que quelques chantiers de propositions et d'action comme la formation professionnelle et la maternelle. Enfin, les élections cantonales, auxquelles nous avons consacré le dossier de notre précédent numéro, sont à nouveau le sujet d'un article : c'est que les réformes scolaires et les réformes territoriales sont étroitement liées, et que l'école doit être un enjeu important de la campagne électorale.

Ce dossier ne reprend pas toutes les interventions du stage : deux contributions ont volontairement été reportées pour de futurs numéros. La première concerne la formation des maîtres. L'intervention sur ce sujet donnée au stage a ouvert un chantier : une première réunion de travail aura lieu le 16 décembre et sera suivie d'une initiative publique. Très rapidement, la *Lettre du réseau* devrait donc être en mesure de consacrer un dossier à ce sujet. D'ici là, l'article de Claire Pontais dans le dernier numéro de la *Revue du projet*⁴ donne de premiers éléments de réflexion.

La seconde intervention concerne la confrontation des différents projets de gauche sur l'école : le sujet nous a semblé suffisamment important, surtout dans un contexte de construction de « programme partagé » et de dialogue avec les autres forces de gauche, pour y consacrer tout le dossier de notre prochain numéro : après les bilans, le mois de janvier sera celui des projets.

La construction du projet communiste pour l'École a franchi une nouvelle étape : au début du mois, la *Revue du projet* a consacré son dossier à l'école. Nous y avons présenté des analyses et des propositions, parfois longuement réfléchies et discutées, parfois neuves. Nous espérons qu'elles susciteront le débat. Au mois de février, nous devons produire une synthèse à partir de ces propositions et des réactions que nous aurons reçues. D'ici là, vous êtes donc invités à lire et à faire lire le dossier⁵, et à nous envoyer vos contributions : enseignement@pcf.fr.

Marine Roussillon, responsable de la *Lettre du réseau École*

¹. Que l'on peut télécharger ici : <http://asset.rue89.com/files/46624382.pdf>

². <http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article41>

³. Dans un entretien accordé au *Parisien* : <http://www.leparisien.fr/societe/le-college-ne-donne-pas-une-seconde-chance-aux-eleves-en-difficulte-07-12-2010-1181634.php>

⁴. <http://www.pcf.fr/spip.php?article5254>

⁵. <http://www.pcf.fr/spip.php?article5254>

projet communiste contre projet de droite

Émilie Lecroq

Dans les slogans et les analyses des réformes actuelles, on entend beaucoup parler de casse, de démantèlement. Bien sûr, pour réserver l'argent aux logiques du profit, le pouvoir abandonne de nombreuses missions assignées précédemment au système scolaire. Il est donc évident qu'il faut tout faire pour résister à ces logiques. Mais cette approche reste insuffisante pour deux raisons.

D'abord, se limiter à résister à la casse de l'Éducation nationale, c'est faire l'impasse sur les insuffisances précédentes dont la droite s'est servi comme prétexte pour avancer des réformes censées « répondre » aux problèmes, tout en les aggravant. En effet, on ne peut faire l'impasse sur la nécessaire transformation progressiste du système scolaire. Le compromis de l'époque précédente, qui se résume par un allongement général de la scolarité en même temps qu'un maintien des mécanismes de sélection sociale, est arrivé à son terme. Il serait vain de vouloir le conserver. Les savoirs évoluent et requièrent des citoyens et des travailleurs différents, mieux formés.

De plus, le pouvoir ne se contente pas seulement de « détruire » le système éducatif : il en construit un autre, avec des objectifs opposés à l'égalité, à la justice sociale. Ces logiques poursuivent avant tout un objectif, tracé par la stratégie de Lisbonne. Il s'agit de la reconfiguration du salariat capitaliste et de celle de la place des êtres humains dans la société.

Cohérence des réformes en cours : le projet d'une autre école

Pour détourner vers la rentabilité financière ce qui se développe dans la société, les décideurs au service du capitalisme ont mis en œuvre un certain nombre de stratégies. Derrière les différentes réformes « techniques » se dessine une logique d'ensemble, qu'il nous faut analyser pour mieux lui opposer un projet alternatif.

L'objectif annoncé de conduire 50 % d'une génération au niveau bac+3 (stratégie de Lisbonne), répond en partie aux besoins croissants de formation plus poussée et apparaît comme une forme d'ambition car, rappelons-le, nous sommes actuellement loin de cette proportion en France. Cependant, quand on joint cet objectif aux logiques capitalistes le résultat semble d'un coup beaucoup moins ambitieux. En effet, il s'agit ici d'amener une part de la future génération de travailleurs à être davantage formée parce que l'économie va être davantage structurée par des savoirs complexes, issus de la recherche. Mais

cette stratégie refuse à l'ensemble d'une génération d'être pleinement dans la maîtrise des connaissances qui vont modeler les postes de travail comme la vie sociale. Il s'agit donc d'une division sociale du travail à l'échelle de la planète dans le cadre de la mondialisation, mais aussi dans nos pays occidentaux et notamment en France. De plus, cet objectif passe sous silence l'infime minorité d'enfants de privilégiés qui iront dans des premiers cycles élitistes, préparant à poursuivre au-delà de la licence, distincts du premier cycle de masse ; sans parler de l'abandon des autres 50% d'enfants de salariés.

Pour que les 50 % de bac+3 ne soient pas payés comme tels, le système a besoin de faire pression sur cette main-d'œuvre nouvelle. **L'individualisation des parcours et des diplômes** est un instrument pour que la formation à bac+3 ne délivre pas une qualification commune, facteur de droits et de revendications communs. Le but : tuer le principe qui affirme « à qualification égale, rémunération égale » et accroître la concurrence entre les individus. Cette individualisation des cursus est présentée comme quelque chose de positif, répondant à des aspirations individuelles. Au contraire, elle est un obstacle à l'émancipation et au développement du sujet humain. Elle enferme les individus sur eux-mêmes, laissant « le choix » des contenus de formation à des individus qui ne sont pas en mesure d'être conseillé dans leurs familles sur les choix scolaires. Ils choisissent alors ce qu'à ce moment-là de leurs vies ils connaissent suffisamment pour en voir l'intérêt. On transforme les savoirs en savoirs parcellaires, atomisée sans cohérence entre eux évitant ainsi la naissance de tout esprit critique, réduisant la possibilité d'agir sur le monde qui nous entoure. La mise en cohérence de l'ensemble des compétences et des informations repose alors uniquement sur l'élève et sa famille et laisse ainsi la porte ouverte à la reproduction des inégalités sociales. **Insidieusement, c'est un enfermement renforcé dans les déterminismes sociaux.**

Cette logique de modelage des contenus de formation vaut aussi bien à l'université qu'au lycée, mais aussi pour **la formation continue des salariés**. Ainsi, entre 1975 et 2005, le nombre de salariés bénéficiant d'une formation payée par l'employeur a quasiment doublé, tandis que le temps de chacune de ces formations a été divisé par 2. A aussi fortement décru la proportion des formations donnant lieu à qualification. Les patrons, contrairement au discours public, ont besoin de salariés formés, mais ils mettent de plus

projet communiste...

en plus en œuvre des formations « maison » qui visent seulement l'augmentation de la productivité sur le poste de travail et qui offrent peu de reconnaissance en termes de carrière et de salaire.

Nous avons donc affaire à une stratégie cohérente : développement des scolarités et renouvellement de la sélection sociale pour fabriquer des exploitables à des niveaux de formation plus élevés; mieux formés mais toujours exploités! Ainsi, la contradiction dans laquelle est pris le système scolaire (transmettre à tous mais pas complètement) se trouve perpétuée.

Les réformes en cours

L'articulation de ces logiques explique nombre de réformes en cours. La vie sociale comme la vie professionnelle sont de plus en plus structurées par des informations et de connaissances complexes. Or, c'est précisément le choix contraire que fait la droite et ceux qui défendent le « socle commun » en élémentaire et collège. Les réformes démantèlent le programme en dissociant ce qu'on se limite à enseigner à une partie des élèves (le socle), condamnés à ne pas être préparé aux études longues. Et les autres considérés comme capables, bénéficiant alors du programme complet. On entérine l'idée que l'élémentaire et le collège doivent se rapprocher pour devenir une gare de triage entre ceux dont la poursuite d'études apparaît comme un investissement rentable, et les autres pour qui il vaut mieux éviter de dépenser.

C'est ce choix qu'on fait perdurer au lycée avec la réforme qui dissocie le « tronc commun » de toutes les options choisies individuellement. Avec la réforme Darcos de 2008, le gouvernement avait 3 objectifs clairs: l'autonomie des établissements, l'individualisation des parcours de chaque élève, favoriser l'acquisition de compétences plutôt que celle de savoirs. On retrouve les mêmes objectifs dans la réforme Chatel. La mise en place du « livret de compétences » au lycée casse le cadre commun des diplômes et implique une atomisation des savoirs, laissant à l'élève seul le soin d'inscrire les compétences et les informations dans un tout cohérent permettant une réelle analyse de la société. Ainsi les inégalités demeurent voire sont exacerbées. L'autonomie des établissements est un axe important de cette réforme. C'est une véritable inégalité territoriale, en lien avec la réforme des collectivités, qui se met en place selon si le lycée se trouve ou pas sur un pôle d'attractivités dont découleront les financements.

La réforme des lycées en lien avec la LRU, avec son plan licence, réalise **un couplage entre l'université et le lycée**. Dans l'application de la stratégie de Lisbonne, le gouvernement prépare le financement de l'augmentation du nombre d'étudiants en licence

notamment par la réduction du nombre de lycéens. Il s'agit, avec ce rapprochement lycée/licence, de créer un tuyau dans lequel il y aura le moins de déperditions possibles. Le lycée général est alors poussé à une productivité éducative exigée des enseignants et des élèves. Le but: produire le plus possibles d'entrants à l'université parmi ceux qui accèdent au lycée, dans des conditions d'étude à faible coût. Seule une poignée d'étudiants socialement sélectionnés pourraient poursuivre au-delà de la licence, dans des établissements hors des pôles de concentration de la masse formée à moindre coût. Pour répondre à cet objectif de 50% de bac +3 s'organise en amont du couple lycée/licence **un rapprochement entre l'école élémentaire et collège**. Ce couple est alors une gare de triage entre les élèves aptes à continuer au lycée et donc à la fac (50%) et les autres, réduits au socle commun minimum. **Toutes ces réformes se trouvent confirmées dans le récent rapport Groperrin qui affirme la proposition d'écoles de niveau, visant des objectifs différents, le socle minimal pour les uns, le programme complet pour les autres.**

La pierre qui manquait : des profs différents ! Comme l'école, la formation des maîtres est à la croisée des chemins. En détournant le passage à bac+5 du niveau de recrutement la droite appuie une logique inéquitable et accroît le développement d'une éducation à plusieurs vitesses. La « réforme » permet à l'État de se désengager du contenu de la formation tout en économisant. Ainsi elle prétend substituer une année de formation rémunérée dans les IUFM, par des années supplémentaires à l'université à la charge des étudiants. Malgré l'accroissement du niveau de recrutement, ce sont les formations disciplinaires et pédagogiques qui vont souffrir de cette réforme, si l'on en juge par les programmes des nouveaux concours qui font peu de place à l'évaluation des connaissances. Résultat : des enseignants, dont la formation sera sans cohérence nationale, qui maîtriseront moins bien les savoirs qu'ils devront enseigner, et auront encore moins de formation pédagogique! En outre, tout en réduisant les postes au concours de recrutement d'enseignants fonctionnaires, cette réforme fabrique une armée de réserve de mas-térisés non-recrutés, condamnés à la précarité comme contractuels ou vacataires.

La réforme du territoire scolaire et la réforme des collectivités territoriales sont structurées par la même logique. Nous l'avons dit, la droite veut promouvoir deux couples (élémentaire/collège et lycée/université) pour mieux cibler les élèves qui pourront aller jusqu'à la licence. Mais comment parvenir à pousser les uns plus loin, à éliminer les autres, tout en dépensant le moins possible ? Pour atteindre ces

projet communiste...

objectifs, le territoire est stratégique. Il fallait d'abord s'attaquer à la carte scolaire pour casser l'outil d'égalité. C'est fait. Ensuite, il fallait à la droite différencier les objectifs des établissements. C'est en train de se réaliser avec la LRU, qui instaure les zones d'excellence et l'« autonomie ». Celles-ci vont de pair avec le regroupement des établissements, comme dans les *Pôles de recherche et d'enseignement supérieur*, mais aussi, dans les *Établissements publics locaux d'enseignements secondaires* (EPL), et les *Établissements publics locaux d'enseignements primaires* (EPEP). Le but : renforcer la concurrence entre les territoires et donc les inégalités. Les modifications des sources de financement participent de ce processus : fondations, « partenariat public privé », « grand emprunt », financement sur projet... Aux établissements bien financés, davantage « d'options » (au-delà du socle et du tronc commun); aux établissements pauvres (collectivités pauvres et familles sans les moyens...), le minimum. La décentralisation des postes de professeurs semble être la prochaine étape. C'est l'expérimentation réalisée dès cette année avec le programme CLAIR (Collège lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite), qui, dans 105 établissements en difficulté en matière de climat scolaire et de violence, permet « le recrutement des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé effectué par le recteur sur proposition des chefs d'établissement ».

Un projet alternatif et des convergences à faire grandir

Nous l'avons dit, les savoirs jouent un rôle toujours plus important dans notre société. Dans le travail, nous sommes amenés à manipuler des machines plus complexes, à assumer individuellement plus de décisions, à nous former et à évoluer plus souvent et plus vite, d'où l'enjeu d'ailleurs de la formation tout au long de la vie. Le savoir représente donc un réel enjeu et peut être un levier de transformation pour l'ensemble de la société.

Bien sûr, nous ne sommes pas démunis de propositions sur les questions de l'école. Le réseau école travaille à un projet depuis de nombreuses années. Cependant, il ne s'agit pas pour nous, aujourd'hui, de populariser un catalogue de propositions chiffrées en réponse aux besoins actuels mais plutôt, de travailler à un projet cohérent qui pourrait s'articuler autour de 5 axes de réflexion et d'actions pour transformer l'école.

- **L'ambition d'une culture commune de haut niveau pour tous** : l'égalité d'accès au savoir est une nécessité pour que chacun soit maître de sa vie, participe des décisions. À tous les niveaux, les savoirs doivent être enseignés en axant sur le pouvoir qu'ils

peuvent procurer de comprendre le monde, donc d'agir dessus. Nous proposons l'école obligatoire de la maternelle jusqu'à 18 ans et le droit à être scolarisé dès 2 ans pour ceux qui le souhaitent. En outre, jusqu'au collège, il nous faut insister sur la nécessité d'un programme vraiment unique, redéfini à partir de ce qui nous semble aujourd'hui nécessaires à chaque futur citoyen, adulte, travailleur, avant d'être orienté vers une des branches de spécialisation. Il nous faut travailler sur le statut scolaire pour tous et des objectifs.

- **La nécessité de lutter contre les inégalités** : il ne suffit pas de décréter une culture commune ambitieuse, il faut réussir à ce que chaque élève l'acquière ! Trop longtemps, les politiques éducatives de gauche dans ce pays se sont contentées de proclamer des objectifs ambitieux sans créer les réelles conditions de leur réalisation : la droite s'en est saisie pour renoncer devant l'échec. Il est donc indispensable de mettre en place un plan de lutte contre les inégalités.
- **Relation entre formation initiale et formation permanente** : nous devons aider et permettre de dépasser le clivage entre les défenseurs d'une « école pour former des citoyens » et ceux « d'école pour former des travailleurs ». La formation continue est d'autant plus choisie et maîtrisée, que la formation initiale est solide. Tout citoyen en formation est un travailleur en puissance et qu'à ce titre, plus le citoyen est formé, plus le futur salarié pourra agir et accéder à d'autres savoirs que ceux que la patronat veut bien laisser entre ses mains.
- **Des conditions matérielles et financières pour transformer l'école et la formation** : d'après l'OCDE en 1995, 4,5 % du PIB était consacré en France à l'éducation, en 2006 c'était 3,5 %. L'argent existe. On ne peut plus l'ignorer depuis que le gouvernement a débloqué des milliards pour sauver les spéculateurs de la crise qu'ils ont provoquée.
- **Une réforme élaborée démocratiquement** : pour une nouvelle étape de démocratisation scolaire, nous voulons une grande réforme du système d'éducation et de formation, mais pas une réforme qui tombe d'en haut, imposée par de fausses négociations, comme c'est devenu l'habitude dans notre pays. Les choix pour l'école ne sont pas une affaire d'experts. Cela concerne tout les citoyens, tous les enseignants, tous les lycéens et étudiants, tous les parents. Cela implique un pouvoir de décision collective plus grand dans l'institution scolaire, une meilleure reconnaissance des organisations représentatives. Cela implique aussi une construction populaire de cette alternative, contribuer à alimenter la réflexion dans les rassemblements.

les services publics

Danielle Lebail

Nous avons traversé une période marquée par un procès à charge contre le service public,

modèle social issu du Front Populaire et du programme du Conseil national de la Résistance. Il s'agit d'une offensive cohérente.

Des pans entiers de nos services, de nos richesses et de nos activités ont été livrés aux prédateurs, en France et en Europe et dans le monde. Les grandes entreprises des services publics ont été lapidées : séparation des activités, filialisation, ouverture du capital à la concurrence pour les activités les plus rentables du marché. Les systèmes publics de la protection sociale, la santé, les retraites ont également été remis en cause et dépecés de leur objectif premier. Les services publics de proximité ont été aussi attaqués dans tous les domaines, sur tous les territoires, à travers la réforme des collectivités territoriales et la RGPP.

En Europe, les directives de la Commission européenne ne comportent qu'un objectif : la concurrence libre et non faussée et considèrent les services comme une activité économique. L'OMC n'a pas renoncé à l'accord AGCS, l'Accord général sur le commerce des services. Le choix de l'impuissance publique organisée dans des secteurs clés vitaux pour les besoins de la population a été fait. Depuis trente ans, une bataille idéologique a fait rage contre l'idée même du service public. Le choix du marché et de la finance a été fait au détriment de l'homme et de la planète, face au choix d'une minorité qui s'est approprié les biens communs.

Aujourd'hui, une résistance forte face à ces attaques se développe. Le rôle indispensable du service public revient en force.

ÉCOLE, SANTÉ : une bataille commune

Nathalie Marchand, syndicaliste et élue APHP, membre de la commission nationale Santé du PCF

La santé souffre de réformes successives qui se résultent toujours par la suppression massive d'emplois, des salaires au rabais, et d'attaques portées à son statut de Fonction publique hospitalière, alors défendu par l'ancien ministre du Travail Anicet Le Pors, héritage du CNR.

Les ordonnances Juppé (1993), puis la loi HPST développe autoritairement les inégalités sociales par des mesures économiques, de rationalisation des moyens obligeant la diminution des recettes dans la santé, enfermée dans un ONDAM à 2,8%, se caractérisant par l'impossibilité d'accès aux soins publics, à ce jour le résultat est édifiant puisque 25% des personnes renoncent aux soins par manque de moyens et par la précarisation des ménages.

La logique qu'impose le gouvernement de libéraliser les services publics ne peut être la règle retenue, parce qu'elle induit systématiquement des fermetures de structures sanitaires et sociales, tout comme l'affront fait à l'école et à l'Éducation nationale.

La réforme de la RGPP supprime 20 000 fonctionnaires et impose une économie de 8 milliards d'euros en mettant en concurrence les services publics et privés. **Il faut donc sortir nos services publics de la**

concurrence libre et non faussée du Traité de Lisbonne qui instaure une logique marchande, en individualisant les besoins, enfermée dans une obligation de résultats par des dispositifs anti-démocratiques.

La bataille de la santé, de l'école et de la recherche est bien commune et entend défendre ses principes de laïcité, de gratuité, de solidarité et de neutralité.

Dans un contexte de crise systémique, la période est propice à développer les services publics et à proposer d'extraire dans la logique marchande les biens et les services, d'en finir avec l'ouverture du capital (ex : EDF, France Telecom, la Poste, la Santé, l'École...). Il faut dans l'Europe et dans le monde développer des coopérations internationales instaurant les services comme bien commun de l'humanité.

Un appel aux États généraux des services publics en janvier 2011, puis un appel aux Assises régionales de la Santé pour une campagne nationale de la santé ont été annoncés.

Il s'agit aussi de participer aux travaux du projet partagé qui sera le fruit de nos réflexions aboutissant à des propositions pour une société plus juste.

La crise est source d'inégalités, de précarité, de misère, de non réponse aux besoins fondamentaux (santé, éducation). Le gaspillage de ressources naturelles provoque un désastre écologique. Le mouvement de révolte dans certains pays d'Europe (Espagnol, Grèce, Portugal, Irlande) a pour fondement l'injustice faite au peuple, à travers les sacrifices demandés.

Des collectifs locaux et nationaux, des mouvements dans notre pays se développent en ce sens, qui portent aussi bien la résistance aux attaques que la construction d'une alternative. Exemples : collectif de La Poste, appel des appels, états généraux du service public, convergence des services publics.

Cela remet au cœur du débat le service public, comme un élément structurant d'une nouvelle société.

Nous faisons le choix d'une autre société construite pour l'homme et par l'homme, dans le respect de la planète. Notre conception du service public est qu'il doit garantir à chaque homme, chaque femme, quelque soit sa situation, son lieu de résidence, l'accès de tous les biens essentiels à notre vie, l'accès à tous les services qui participeront de son émancipation. Dans ce cas, les services publics font partie intégrante de notre vie. Il est nécessaire d'extraire du marché des services, des ressources naturelles. Les services publics sont fondés sur des valeurs : l'égalité, la solidarité, la cohérence sociale, territoriale et la démocratie, par la maîtrise citoyenne.

Il est nécessaire d'extraire du marché des services, des ressources naturelles. Les services publics sont fondés sur des valeurs : l'égalité, la solidarité, la cohérence sociale, territoriale et la démocratie, par la maîtrise citoyenne.

- **Extraire les biens et les services de la logique de la sphère marchande.** Les ressources naturelles doivent être considérées comme biens communs de l'humanité. Concernant les services classiques, tels que l'éducation, la santé, les transports, le logement, l'information... ils doivent viser à des transformations fondamentales. Aussi, un service public de la sécurisation de l'emploi et de la formation doit être créé, ainsi qu'un service public de la petite enfance, des personnes âgées, de l'économie, des déchets, afin de s'opposer aux privatisations.

- **Sortir les entreprises de services publics des logiques marchandes.** Il est nécessaire d'en finir avec les privatisations, l'ouverture du capital, la mise en cause du statut des agents, la concurrence entre les fonctionnaires avec la rémunération à la performance. **Il faut construire un nouveau modèle d'entreprise publique :** conquérir ou reconquérir un opérateur public dans chaque domaine concerné ; mettre en œuvre des critères de gestion qui traduisent les objectifs de service public, au service de l'homme: supprimer la concurrence (pôle public), réponses aux besoins (gratuité), reconquête des droits par les agents (statuts, emplois, carrière, retraite) ; démocratisation de ces entreprises, droit de contrôle et d'intervention des citoyens, des salariés, des élus.

- **Financement, se donner les moyens :** réforme fiscale, fin du bouclier fiscal, taxation des revenus financiers. Création d'un pôle public de financement et du crédit. Collecter de l'épargne hors coût financier, octroyer des prêts bonifiés.

- **L'Europe et le monde.** Une nouvelle efficience du local au mondial: Coopérations internationales à développer; Instauration de services et de biens communs publics de l'humanité (eau...).

la formation professionnelle : un enjeu d'actualité

Marie-France
Vieux-Marcaud

L'évolution de la société et du rapport des salariés au travail, la disparition massive de l'emploi industriel et le développement des activités de service font de la formation professionnelle un objet d'enjeux importants.

La formation professionnelle comprend la formation continue – et chacun y va de sa formule pour une formation tout au long de la vie – proposée par des organismes de formation divers : organismes privés qui se développent vite « grand V » pour les salariés, les jeunes, en recherche d'emploi, de reconversion, de réorientation ; et organismes publics de plus en plus en danger (GRETA, AFPA). Et puis il y a la formation initiale, la voie scolaire dans les lycées professionnels et la voie de l'apprentissage (centres d'apprentissage).

On est dans le paradoxe suivant : de plus en plus d'emplois nécessitent des formations élevées, mais le travail salarié, les diplômés et la qualification sont dévalorisés ; le système a besoin d'un contingent de travailleurs dociles ayant un minimum de culture générale, avec une formation spécifique, adaptée au poste proposé ; enfin, on tente de transformer la formation en marché rentable, dans un contexte de crise.

Historiquement, la formation professionnelle en France, depuis un siècle, a réussi à s'intégrer dans le système éducatif global et le service public de l'éducation nationale. Il y a dans la scolarisation de la formation professionnelle le contenu emprunté aux métiers, aux techniques de production, sous la responsabilité de l'État. Pendant ce siècle d'évolution, l'apprentissage s'est marginalisé et l'enseignement professionnel est devenu un moyen d'accéder à l'emploi.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

30% des jeunes issus de la 3^{ème} passent en enseignement pro, dans les lycées pro publics ou privés de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture, ou dans les CFA privés et organismes de formation. Les lycées professionnels publics hébergent souvent des CFA (peu sont publics, beaucoup sont privés). Pour des raisons de rentabilité des équipements, des locaux et des postes d'enseignants cette « mutualisation » se répand. **Il y a de plus en plus de porosité entre voie scolaire et apprentissage** – voire avec la formation continue pour adultes dans les lycées pro. Le statut de l'apprentissage évolue sous les directives gouvernementales : c'est devenu un instrument privilégié, la solution pour les jeunes en difficulté, le

moyen de régler l'échec scolaire, les sorties sans qualification, même si la moitié des jeunes apprentis échouent dans leur formation.

Pour qui l'apprentissage est-il une solution miracle ?

Pour les jeunes qui trouvent là une méthode pédagogique leur permettant de mieux appréhender les savoirs et la connaissance ? Pour les jeunes qui touchent un salaire (de nombreux jeunes des couches populaires travaillent pendant leurs « années lycée ») ? Ou pour les entreprises qui font « produire » pour un salaire minimum ? L'apprentissage ne profite pas, en tous cas, au service public de l'Éducation nationale. La concurrence entre les deux systèmes aboutit à l'orientation des plus faibles dans la voie scolaire, ce qui permet de dévaloriser et de remettre en cause le service public. Par contre, le développement de l'apprentissage profite au système libéral, lequel, dans la stratégie de Lisbonne, a arrêté un programme détaillé qui concerne le contenu, le niveau, le diplôme d'éducation et de formation professionnelle.

La réforme du Bac pro ne règle pas la fuite des élèves, mais permet la diminution des emplois d'enseignants. Quant aux débouchés professionnels, dans plusieurs métiers, les formations de répondent pas aux besoins. En outre, cette réforme pose plusieurs problèmes : problèmes de certification au niveau BEP ; problèmes avec le contrôle continu de formation qui n'a pas démontré ses capacités à garantir le caractère national de l'évaluation et du diplôme ; problème des Régions propriétaires des locaux et finançant les équipements. La réforme, pour laquelle les Régions n'ont pas été concertées, a nécessité de gros investissements en équipements et, *a contrario*, a vidé les locaux (les ateliers ont quelquefois un quart des élèves en moins)... Ce sont des m² inoccupés à entretenir, ce qui génère des solutions de mutualisation qui peuvent accompagner le transfert au privé.

En outre, un rapport récent du Haut Conseil de l'Éducation* propose de nouvelles réformes encore plus alarmantes : plus de formation CAP sous statut scolaire, définition de la voie professionnelle comme une « école d'entrepreneurs », intégration dans les conseils pédagogiques des LEP, SEP de formateurs des milieux professionnels, possibilité de choisir le président du CA parmi les professionnels extérieurs au lycée...

*. Voir la note sur ce rapport dans la rubrique *Contributions au projet éducatif*

la formation professionnelle

Enfin, la réforme du lycée touche aussi les lycées professionnels. L'autonomie des établissements, qui prévoit que pour près de 1/3 des horaires professeurs le recrutement soit du ressort du chef d'établissement, ouvre la porte à la défonctionnarisation des enseignants, voire au recrutement par les collectivités territoriales.

Tout cela avance en même temps que la réforme des collectivités territoriales qui prévoit à terme la disparition des Régions et Départements et la création de « métropoles ». Et si Régions et Départements n'ont plus de compétence générale, c'est la fin des aides aux projets, aides à la gratuité, etc.

Autre point de réforme : le Plan régional des formations professionnelles copiloté entre les Régions, l'Éducation nationale et l'État. Ce dispositif permet de prévoir le système des formations en

fonction des besoins sociaux et économiques, de la nécessité de développement des territoires de la région.

C'est un travail de concertation, d'anticipation, de perspectives qui concerne les formations initiales et continue. La réforme recentralise la décision dans les mains du Préfet.

Compte tenu des enjeux que représente l'enseignement pro pour la structuration du salariat, il est cœur de cible du gouvernement et, au même titre que le reste du système éducatif, fait l'objet des réformes incessantes dans l'objectif de mettre la formation en adéquation avec les besoins du libéralisme.

C'est une autre société qui est en gestation. La formation professionnelle y compris l'initiale, doit être sélective, réductrice, sortie du service public. Elle doit s'intégrer aux critères de rentabilité, dans le cadre d'une marchandisation.

NOS PROPOSITIONS SONT À L'OPPOSÉ DE CE PROJET

Nous voulons résister aux réformes et aux suppressions de postes et faire avancer le projet d'une autre école, pour une autre civilisation, en re-nationalisant l'Éducation, pour faire de la formation initiale publique de haut niveau pour tous, **pour recréer et développer un service public national de la formation continue** :

- **revaloriser la formation professionnelle et l'enseignement professionnel avec un retour sur l'orientation, mais aussi en revalorisant le travail, l'emploi, en faisant reconnaître les qualifications et le diplôme pour le salaire, en faisant appliquer les conventions collectives ;**
- **lutter contre les inégalités en conquérant la gratuité « d'État », en donnant aux jeunes lycéens l'allocation d'autonomie ;**
- **donner des pouvoirs aux élèves, aux parents dans les établissements et les associer aux décisions ;**
- **faire du PRDF une vraie réflexion, élaboration collective entre tous les acteurs concernés : les régions (élus, branches d'activités, syndicats des salariés, parents d'élèves, jeunes), l'Éducation nationale (rectorat, établissements et représentants des enseignants) et l'État .**

nourrir des classes de maternelle

récit d'une lutte exemplaire

Valérie Zélioli

maire adjointe, Champigny
à l'Enseignement
et à l'Enfance

Champigny sur Marne est une ville de 76 000 habitants, nous avons 36 écoles qui accueillent 7 800 enfants. En élémentaire, 4 715 écoliers sont accueillis, 2 066 en ZEP, 2 649 en zone banale. En maternelle, 3 141 écoliers sont accueillis, 1 304 en ZEP et 1 837 en zone banale.

Avant 2007, l'Éducation nationale comptabilisait dans les effectifs les enfants de moins de trois ans qui étaient scolarisés en ZEP. À la rentrée 2007, les enfants de moins de trois ans ne sont plus comptabilisés dans les effectifs, c'est le départ de la longue liste des réformes concernant l'ensemble du service public de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université. Avec une incidence directe sur la fermeture de classe : à Champigny, en 4 ans, nous avons eu 4 fermetures en maternelle.

En juin 2008 se crée un *Comité local pour l'enseignement public, laïque*. Il est composé de parents d'élèves, d'enseignants ainsi que de lycéens, de personnels, de citoyens, d'acteurs de l'éducation, d'organisations et de syndicats. Ce comité est une force de réflexion, de confrontation, de proposition, et bien sûr, d'actions.

Le comité décide de tenir des Assises de l'école en février 2009

Lors de ces assises s'est tenu un atelier sur l'école maternelle. Effectivement, suite aux propos grossiers du ministre de l'Éducation nationale de l'époque et à la mise en œuvre de certaines propositions ou dispositions (rapport Tabarot avec les fameux jardins d'éveil, baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans), nous pouvions à juste titre nous interroger sur le devenir de l'école maternelle. Ce qui est ressorti des débats, c'est la volonté de confirmer la nécessité de défendre l'école maternelle comme premier espace d'accueil collectif de socialisation pour l'ensemble des enfants dans leur diversité et quelques soient leurs origines ; la nécessité d'une formation spécifique des enseignants en nombre suffisant et le besoin d'adapter le système aux besoins des enfants et pas seulement à des besoins économiques.

Le constat est fait : on assiste à la suppression progressive de l'accueil des enfants de 2 ans, même dans les écoles situées en ZEP, ce qui contredit les textes officiels. Les taux de scolarisation de ces enfants est inférieur à 10 % sur le territoire. Sur la ville de Champigny, en ZEP, c'est assez éloquent.

Rentrée 2008, 111 enfants étaient accueillis ; en 2009, 52 ; en 2010, 34 : c'est une baisse de 47 % en trois ans, avec une fermeture de classe cette année. Devant ce déplorable constat et partageant pleinement l'idée bénéfique de la scolarisation des enfants de moins de trois ans (des études ont démontré que pour certains enfants une scolarisation précoce aide à mieux réussir par la suite), nous décidons, lors d'une réunion des adjoints communistes le 25 juin dernier, de mener une campagne auprès des familles.

Durant l'été, la municipalité a invité toutes les familles qui ont des enfants nés au 1er semestre 2008 à faire connaître leur volonté de voir leur enfant scolarisé à l'école maternelle. Nous avons expliqué notre position, mais aussi que cette démarche nous permettra de recenser l'ensemble des familles intéressées et d'autre part de mener une initiative commune à la rentrée, en direction de l'inspection académique, pour obtenir gain de cause. Plus d'une centaine de famille ont répondu.

Le 30 août, nous avons invités ces parents à une réunion. C'est environ une soixantaine de familles qui ont pu exprimer leur vif intérêt de voir leur enfant accueilli dans de bonnes conditions en école maternelle. La première action s'est déroulée le jour de la rentrée. Les familles se sont rendues dans les écoles afin de faire compter les enfants. En parallèle, une attention particulière a été apportée aux familles situées en ZEP, notamment sur 6 écoles, en particulier là où la demande était élevée (80 enfants). Des rendez-vous réguliers ont été fixés avec les familles dans les écoles, dans des classes aménagées pour les accueillir. Deux jours se sont écoulés quand les inspecteurs de circonscription nous ont affirmé, au nom de l'inspecteur d'Académie, la volonté d'accueillir des enfants nés en 2008, sur l'ensemble de la commune, en fonction de places disponibles. **Ce fut une première victoire**, car les directions des écoles avaient eu comme consigne de ne pas accueillir ces enfants.

Là où il y avait le plus de demandes, seules deux écoles ont pu accueillir ces enfants, au nombre de 60 ; sur la troisième école, vu les effectifs par classes, d'une moyenne de 24,25 élèves, les deux directrices ainsi que les familles ont refusé cet accueil dans ces conditions. Cela concernait une vingtaine d'enfants.

Parents, enseignants et élue se sont rendus à l'inspection académique afin d'obtenir une ouverture de classe. Ils ont rejoint d'autres délégations venues d'autre ville du département. Tous avaient le même but :

classes de maternelle

obtenir les moyens nécessaires pour la réussite scolaire des enfants.

Cette rencontre n'a pas permis d'obtenir de décision d'ouverture de classe. Mais le lendemain, nous avons appris l'obtention d'un poste pour le Réseau d'aide spécialisé sur ce secteur. Depuis plusieurs mois, les parents étaient mobilisés, car là où les enfants sont le plus en difficulté, on ne les accueille pas en toutes petites sections, mais en plus les RASED disparaissent. Sur ce Réseau, il n'y avait plus que la psychologue... **Encore une petite victoire !**

L'analyse que nous avons de cette campagne est qu'elle a été menée un peu tardivement. Tout d'abord, nous n'avons touché qu'un quart des familles ; sur 1 300 naissances par an, nous avons envoyé environ 300 courriers : ceci peut s'expliquer pour les enfants nés dans d'autres communes, des

Dans le dernier numéro de la **Revue du projet**, les articles de Sébastien Laborde et de Christine Passerieux, *Allonger la scolarité, un enjeu de société*, abordent la question de la maternelle : <http://www.pcf.fr/spip.php?article5254>

À la fin de ce dossier, une fiche de propositions tente de faire la synthèse des positions du PCF sur la question.

familles avaient déménagé. Ici, un travail doit être mené avec les services de l'état civil. Il faudrait aussi contacter les crèches, prendre le temps de rencontrer les enseignants.

Le 9 octobre dernier se sont tenues les 2èmes Assises de l'école, dans la continuité des premières. Dans l'atelier maternelle, nous avons essentiellement échangé sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans (le partenariat avec la ville, les moyens humains et matériels) et le besoin de plus travailler en amont, avec l'administration, les parents, les enseignants, les élus, les associations de quartier.

La scolarisation des enfants à deux ans enregistre une baisse depuis quelques années, les pouvoirs publics cherchent par ailleurs à mettre en place des dispositifs d'accueil supplémentaires pour les 2-3 ans. Ainsi, depuis 2008, la secrétaire d'État à la Famille, Mme Morano, encourage l'expérimentation de la création de jardin d'éveil.

La direction des politiques familiale et sociale a envoyé, le 29 septembre, une lettre circulaire aux directeurs des caisses d'allocations familiales, leur demandant de mettre en œuvre les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Ce nouveau dispositif a bien pour but de vider l'école maternelle, de la faire disparaître.

éducation : les enjeux des cantonales

Sébastien Laborde

La crise financière a et aura encore dans les mois qui viennent des répercussions importantes dans l'économie. Cette crise et la politique du gouvernement, incapable de l'enrayer, ont naturellement des répercussions sur les moyens des conseils généraux. La baisse des droits de mutation, l'augmentation, voire l'explosion des dépenses d'aide à la personne grèvent de manière importante leur budget. Le projet de réforme des collectivités et la réforme fiscale déjà à l'œuvre privent les Conseils généraux de leviers importants pour l'établissement de leurs budgets. La question de l'argent, de l'utilisation des richesses produites sera un verrou à faire sauter si nous voulons développer nos axes de campagne.

Réforme scolaire et réforme des territoires : une même logique

La réforme des collectivités et la réforme du territoire scolaire sont structurées par la même logique. Les réformes scolaires bouleversent la relation qu'entretient l'école avec les territoires. La disparition de la carte scolaire, le démantèlement des RASED, la volonté de regroupement des établissements EPLE et EPEP pour le secondaire et le primaire visent à faire disparaître le maillage territorial et de fait renforcent les inégalités territoriales.

La baisse drastique du nombre de postes d'enseignants pousse les académies à recruter massivement des vacataires et contractuels non formés et sous-payés. La réforme de la formation des enseignants, au delà de l'affaiblissement de la formation initiale pour les futurs enseignants fonctionnaires, fournira des bataillons de jeunes sans débouché ayant échoué au concours, malléables et corvéables à merci. Cette situation prépare

L'école rurale : un modèle en danger

Les communes et les Conseils généraux sont étranglés et la réforme fiscale favorise le regroupement intercommunal : la tentation est grande pour qui veut aménager l'existant « pour le bien des populations » de favoriser les regroupements pédagogiques intercommunaux. Les 25 000 écoles des 20 000 villages de moins de 2 000 habitants sont évidemment sur la sellette. La mise en œuvre de la RGPP met de plus en plus en péril ce service public de proximité. Après les bureaux de postes, les perceptions, les gendarmeries, c'est le dernier service public d'État qui est attaqué.

Pourtant l'école rurale réussit plutôt mieux que l'école urbaine au regard des évaluations nationales. Petites structures à échelle humaine, meilleure prise en compte des besoins éducatifs locaux, ce n'est pas l'école de papa qu'il faut ici défendre mais bien une école d'avenir.

Pourtant encore, l'école constitue le meilleur, voire le seul, avec les associations, facteur d'intégration des nouvelles populations dans les villages. C'est donc aussi un enjeu démocratique de défendre l'école communale de même qu'au plan de la réforme des collectivités, la commune est l'échelon de proximité qu'il nous faut défendre tout en étant force de propositions pour des nouvelles formes de coopérations intercommunales.

Les SEGPA

Défendre le collège unique, c'est permettre l'offre de formation en fonction des besoins. Or, les directives ministérielles concernant la SEGPA sont à double tranchant. La réduction des plateaux techniques dans les collèges passant de 4 à 3, ou de 3 à 2 suivant la taille des SEGPA limite l'offre de formation et la préparation de ces élèves en grande difficulté pour la suite.

Le CFG conçu comme une validation de compétences est aujourd'hui pensé comme une validation de fin d'étude alors qu'il était une étape dans le retour de l'élève dans le circuit ordinaire par l'accès à l'enseignement professionnel. La réforme du CAP, la diminution de l'offre de formation conduit ces enfants à la sortie prématurée du système scolaire et à l'apprentissage dont la réforme tiendra au bon vouloir du patron et plus à l'Éducation nationale.

Ce qui unit ces élèves, au delà de l'échec scolaire, c'est qu'à 99 % ils sont issus de familles pauvres.

Cet exemple, qu'on peut considérer comme étant à la marge du système éducatif, donne à voir la dimension ségrégative de l'école d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

une nouvelle décentralisation dans le cadre de la réforme des compétences territoriales. Elle pousse les collectivités à se substituer à l'État. Les modifications des sources de financement concernent le bâti, les personnels non enseignants comme les transports, les cantines, les TOS dans les collèges (PPP, DSP, grand emprunt, financement sur projet) participent de ce processus de décentralisation-privatisation de pans entiers du système éducatif.

Les conditions d'études et d'enseignement s'en trouvent dégradées et les inégalités scolaires renforcées. Dans le même temps, le traitement de la difficulté scolaire est attaqué par la disparition des RASED, la baisse de moyens concernant l'accompagnement à l'orientation, la prise en charge du handicap, les psychologues et médecins scolaires.

La réforme des territoires vise à éloigner des citoyens des lieux de décisions et favorise deux entités : la commune et l'EPCI d'un côté, le département et la Région de l'autre. Or, en matière éducative comme dans tous ses champs d'intervention, le lien entre le département et les communes s'est révélé un facteur important de progrès. L'aménagement du territoire et l'offre de formation doivent absolument être liées.

La réduction des dépenses publiques n'est qu'une conséquence de ces politiques : fusion de secrétariats, regroupement des élèves sur des établissements pleins à craquer, dégradation des conditions d'enseignement... L'objectif est simple : votre commune ne peut plus financer l'école communale les infrastructures sportives et culturelles, tournez vous vers la communauté de communes, la métropole ou l'agglomération.

Dans les Conseils généraux : que faire ?

On le voit ici, la question des moyens n'est qu'une conséquence et se battre contre la marchandisation de l'école, si c'est une intention tout à fait louable et qu'il ne faut pas lâcher, ne suffit pas. La question de l'argent, de la satisfaction des besoins sont des verrous à faire sauter durant la campagne des cantonales. Dénoncer les conséquences des réformes éducatives, fiscales, et territoriales est donc une nécessité mais porter le fer sur les besoins éducatifs sur les territoires permettrait de se mettre dans une posture plus offensive. Quelle école publique voulons-nous, de quelle école avons-nous besoin ?

Voici quelques axes pour une campagne offensive :

- Montrer la cohérence des réformes, leur incapacité à répondre aux besoins éducatifs dans les territoires.
- **Dénoncer la logique des partenariats public/privé** ¹.
- Continuer à s'opposer au démantèlement de la carte scolaire et **réduire les inégalités territoriales et sociales** en favorisant la mixité et l'implantation du service public d'éducation proche du domicile ².
- Mener une **bataille sur l'utilisation de l'argent** : interroger l'intérêt de donner un ordinateur par élève (le Conseil Général des Landes est largement revenu dessus en analysant que la réussite scolaire n'en était pas favorisée), de **financer des établissements privés**, qu'ils soient pour « l'élite bourgeoise » dans les centres villes ou en milieu rural les *Maisons familiales et rurales*.
- **Relancer la bataille pour le collège unique**. La réforme de l'école et la mise en place du socle commun visent à individualiser les parcours scolaires. L'autonomie des établissements, qui est en fait l'autonomie du chef d'établissement pour recruter des contrats de droit privé, l'attaque contre le statut des enseignants,

Les partenariats public/privé

Les CG aident les communes, notamment au travers de fonds d'aide à l'aménagement des bourgs, des écoles, des infrastructures sportives et culturelles, du maillage des MDSI, de l'accueil périscolaire et de la petite enfance, etc.

Recourir à des PPP dans ces domaines conduirait d'abord aux mêmes conséquences financières pour le département en favorisant l'emprunt déguisé à des taux importants. De plus, cela favoriserait le regroupement d'écoles. Pour les communes et EPCI cela se traduirait par une augmentation des besoins en matière de transports, de garde d'enfants. Une autre conséquence probable serait la réduction de la journée de classe, avec la tentation de dédier aux EPCI le développement de pratiques sportives et culturelles en dehors de l'école (celle-ci ne s'occupant que du socle commun). La déscolarisation de populations fragilisées serait accrue.

On constate déjà que l'aggravation des conditions d'accueil en maternelle conduit à une déscolarisation des moins de 3 ans de plusieurs points par an. En Gironde, la renégociation de la DSP des transports scolaires pousse certaines municipalités à proposer aux enseignants de réduire un peu la journée de classe. Or, 3 heures de moins chaque semaine, c'est l'équivalent d'une année perdue sur tout le primaire...

Métropolisation : le tri sélectif des élèves

La métropolisation renforce le lien école collège tout en favorisant aussi les regroupements. Alliée aux réformes de l'école, elle met en place une conception de gare de triage du primaire et collège. Il y aurait d'un côté les pôles d'excellences, concentrant les moyens pédagogiques et matériels, et de l'autre une école au rabais dispensant le socle commun faute de moyens humains et en infrastructures.

Dans un contexte de transformation profonde des territoires, de la vocation même de services publics, ce qui est visé c'est bien la transformation des missions de l'école, la rupture du pacte républicain datant de l'après-guerre pour livrer au capitalisme moderne les salariés dont il a besoin au mépris des besoins des populations et de l'aspiration profonde des familles à vouloir la réussite scolaire de leurs enfants.

l'individualisation des cursus, tout concourt à mettre fin au collège unique. **Une bataille pour revitaliser le collège unique devrait comprendre** : des solutions matérielles favorisant la mixité sociale, l'élévation des conditions d'étude, le développement des infrastructures sportives, culturelles et concernant l'enseignement des sciences, de la technologie, des TUIC... Une campagne offensive pour le collège unique devra prendre aussi à bras le corps la question de la scolarité unique et de l'âge de scolarité obligatoire de 3 à 18 ouvrant droit à des devoirs pour les familles, mais aussi les collectivités et surtout pour l'État.

• **Dénoncer le désengagement de l'État** dans l'ambition d'une culture commune de haut niveau sera, au travers de problématiques locales, un enjeu en soi de la campagne électorale. Nous pourrions interpeller l'État sur le recrutement d'enseignants, l'amélioration de l'offre de formation à partir de ce que nous contribuons à réaliser dans les départements : développer des infrastructures de qualité permettra de mettre l'État face à ses responsabilités et de sortir de la logique sociale-démocrate d'aménagement de la pénurie. Nous défendrons l'ambition d'une culture commune de haut niveau, et le besoin de renationalisation de l'éducation au travers de la défense du statut d'enseignant.

• **Mise en place d'Observatoires des inégalités scolaires**. Ce lieu, réunissant tous les acteurs de la communauté éducative, permet de cerner les besoins éducatifs particuliers, de mesurer les réussites et les échecs des politiques éducatives, de mener des campagnes de sensibilisation et de développement d'axes de lutte contre la difficulté scolaire de combattre les inégalités territoriales en faisant du Conseil général un chef de file dans cette mission tout en cernant les responsabilités de chacun.

1. Sur les PPP et leurs conséquences notamment dans le 93, voir le dernier numéro de la *Lettre du réseau École*.

2. Le Val de Marne a donné l'exemple d'une telle politique, voir le dernier numéro de la *Lettre du réseau École*.

bilan du stage synthèse des avis échangés

Stéphane Bonnéry

Avant tout, le contenu du stage a enthousiasmé les participants, pour analyser la place qu'occupe l'école au cœur du conflit de classe aujourd'hui et pour porter des contenus politiques alternatifs. La découverte de nombre d'aspects lors du stage a fait dire aux stagiaires qu'il était besoin de mieux faire connaître ce qui existe déjà sur le projet communiste pour l'école, et notamment faire mieux voir l'articulation entre axes de projet et propositions concrètes.

Seule réserve : peut-être trop chargé !

Plusieurs points ont été identifiés, qui ont été moins travaillés que d'autres jusqu'à présent : les réformes du lycée, la formation des enseignants, etc. La revue du projet sur l'école, comme les numéros à venir de la lettre du réseau école s'attacheront à travailler ces questions. Une initiative publique sur la formation des enseignants est prévue pour le début 2011.

À renouveler : l'alternance dans le programme, entre les séances « cours » (15 à 20 minutes d'intro et une heure de débat), les tables rondes (services publics) et les séances « échanges d'expériences », (deux échanges autour de luttes, « formation des enseignants » et « rouvrir des classes de maternelle » et un échange autour de l'expérience « comment je fais comprendre les enjeux politiques de l'école aux copains du conseil départemental ou

du comité de section et comment faire un rapport intro à une réunion de communistes sur la question »).

De même, la table ronde sur les « services publics » a permis d'éclairer ce qui se joue dans l'éducation nationale en comparant avec ce qui se joue dans d'autres services publics.

Le brassage entre militants, dont les uns sont enseignants, les autres parents d'élèves, d'autres encore sont élus, était un atout pour éviter un débat de spécialistes, en prenant les choses sous l'angle politique.

Voir si l'on peut, entre les cantonales et le congrès, faire des journées régionales entre la logique du stage et celle de la journée de travail, qui permettraient d'avancer à la fois sur le projet partagé et sur la préparation de la rentrée : comment on mène la bagarre pour rouvrir des classes de maternelle, etc. et ne pas se retrouver trop tard à la rentrée.

Cela implique de s'appuyer sur un réseau de formateurs nationaux comme d'identifier les compétences locales.

Pour que le travail du Réseau École soit partagé, il est important que des collectifs de travail essaient de se développer dans toutes les fédés, et que l'on recense les militants intéressés dans la base orga (parents, enseignants, lycéens, étudiants...).

LES PROPOSITIONS COMMUNISTES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

pourquoi rendre l'école maternelle obligatoire ?

Marine Roussillon

3ans : est-ce trop tôt pour scolariser les enfants ? La question est celle du rôle donné à l'école par rapport à la famille. Le discours « attentiste », selon lequel il faudrait ne pas scolariser trop tôt pour ne pas brusquer l'enfant, privilégie la continuité entre école et famille. Or la majorité des familles ne sont pas dans la connivence avec la culture scolaire. Placer l'école dans la continuité de la famille, retarder la scolarisation, c'est renoncer à donner à tous les enfants les moyens de réussir dans la suite de leur scolarité. Il faut sortir d'une vision de la petite enfance centrée sur l'intérêt des classes dominantes à « laisser grandir naturellement », façon adroite de laisser agir les inégalités sociales. **La démocratisation scolaire commence à l'école maternelle ! C'est pourquoi nous défendons une scolarité obligatoire dès 3 ans, possible dès 2 ans pour tous ceux qui le souhaitent.**

L'école à l'école : une condition de la démocratisation, pas seulement en maternelle.

L'école maternelle met en évidence la complémentarité nécessaire entre école et famille qui se pose à tous les degrés. Trop souvent, les dispositifs pédagogiques sont modelés par l'idée que c'est la famille qui doit transmettre les prérequis indispensables aux acquisitions scolaires. La démocratisation passe par « l'école à l'école » : la spécificité scolaire du regard sur le monde doit être entièrement prise en charge par l'institution, et la famille ne doit pas être transformée en annexe de la salle de classe, comme c'est de plus en plus le cas.

La démocratisation nécessite que la maternelle soit une véritable école, où les enfants acquièrent une culture commune, un regard réflexif sur le monde, des habitudes et des pratiques scolaires (et pas un simple lieu d'accueil, garderie ou jardin d'enfants).

L'école maternelle doit préparer tous les enfants à entrer au CP avec les connaissances, les techniques et habitudes de travail typiquement scolaires. En permettant aux enfants d'acquérir de nouvelles

formes de raisonnement et de s'approprier des savoirs, elle doit préparer chaque élève à faire des études longues.

Elle est le lieu où se transmet une culture enfantine patrimonialisée. La famille ne peut pas la remplacer : non seulement parce que tous les enfants n'ont pas le même accès à cette culture dans leur famille, mais surtout parce que l'école, contrairement à la famille, construit du commun. À l'école, les enfants apprennent et découvrent ensemble, construisent des références partagées, deviennent capables de mettre en commun leurs cultures et leurs savoirs.

Enfin, l'école maternelle apprend à construire un regard réflexif sur le monde, à observer le quotidien pour l'étudier : elle vise le développement de l'enfant par le biais spécifique de l'appropriation de connaissances et lui donne les moyens d'inscrire dans les logiques scolaires ses expériences quotidiennes et familiales.

Quelle école maternelle voulons nous ?

● **Une école maternelle accessible à tous.**
Aujourd'hui, l'accès à l'école maternelle est un combat : il faut lutter pour obtenir l'ouverture de classes et l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions. La scolarisation dès deux ans est de plus en plus rare. Rendre l'école maternelle obligatoire ferait de la question de l'implantation sur l'ensemble du territoire et des conditions d'accueil non plus de simples revendications mais des droits.

● **Recherche pédagogique et formation des enseignants.**

Donner à tous les élèves dès le plus jeune âge les moyens d'entrer dans une culture commune exigeante qui prépare aux études longues suppose d'inventer de nouveaux dispositifs pédagogiques pour que les inégalités ne se creusent pas dès l'école maternelle. Ceci relève d'une nouvelle phase de démocratisation qui doit articuler développement de la recherche et des formations initiale et continue des enseignants.

LE RAPPORT ATTALI

ou l'alternance tranquille

Olivier Gebuhrer
commission
Enseignement
supérieur/Recherche

En ces mois de novembre-décembre 2010, la revue *Foreign Affairs*, revue quasi officielle du Département d'État nord-américain, livre un tour d'horizon complet consacré à l'étude du *Monde devant nous*. L'heure est donc à l'examen de l'avenir dans les pays capitalistes dominants ; un article complet est réservé au système éducatif ; il commence ainsi : « Le président Obama prévient, "La nation qui nous éduque hors du temps nous mettra hors compétition demain" ». Le cadre est tracé, c'est celui du *Rapport Attali 2*. Et lorsque les décisions politiques sont prises, comme on le sait depuis l'affaire des retraites, le reste est affaire de pé-da-go-gie, ce qui explique au passage la destruction des IUFM...

Le premier *Rapport* visait à institutionnaliser la Commission Attali et, par suite, cherchait désespérément à donner une vision universaliste à ses « recommandations ». Dans le second exercice, les masques tombent.

« La France doit **donc** s'employer à renforcer le Pacte de stabilité et de croissance, développer les financements publics européens en matière de recherche et d'innovation, notamment par la mise en place de fonds européens de capital-risque pour les PME et de fonds brevets, et à favoriser les investissements privés de long terme par la mise en place d'un cadre réglementaire... ».

Donc, dit le *Rapport* ; donc, car « Une crise majeure se déroule dans les pays développés ». Quelle crise ? On n'en saura rien. Dès ce moment, le *Rapport* diagnostique les raisons pour lesquelles la France n'y échappe pas. C'est que « Pour cela, notre pays devra notamment mettre en œuvre l'ensemble des réformes proposées dans notre premier rapport, dont près des deux tiers ont été totalement ou partiellement mises en œuvre. En particulier, les bouleversements des deux dernières années imposent désormais une action prioritaire... ».

Les réformes préconisées par le *Rapport* précédent ont été mises en œuvre dans une proportion de deux tiers, mais la potion magique doit être bue jusqu'à la lie, sauf à ne pas produire d'effet !!!!

Mais le plus grave est dans la suite, la méthode, en somme. La Commission Attali ne procède d'aucune autre légitimité que celle du président de la République, lequel dans notre République ne rend aucun compte pendant 5 ans.

« Ces recommandations forment la trame d'une stra-

tégie de transformation que nous proposons pour les dix prochaines années, socle commun de réformes que tout gouvernement, **quelle que soit son orientation politique, devra mettre en œuvre** [...] pour laisser demain, à nos enfants, la possibilité de faire, eux aussi, **librement** (sic !) des choix collectifs. »

Et en conclusion : « Nous allons nous employer à l'expliquer, à le faire connaître [...] pour demander qu'il soit mis en œuvre. Vite. Durablement. »

Pé-da-go-gie ...

Nous allons nous plonger dans les méandres de la pensée Attali qui veut en finir avec un système éducatif *public* qui se fixe des objectifs de réussite pour tous et toutes, même si, attaqué de toutes parts, miné et ruiné par des politiques continues de soumission aux dogmes de la concurrence libre et non faussée, celui-ci fait eau et est délibérément mis dans l'incapacité de répondre aux défis de civilisation.

« Pour certaines de ces transformations, l'État dispose d'une doctrine, de leviers d'action et d'un « mode d'emploi ». C'est le cas de l'école. »

Voyons cela de plus près.

« *L'acceptation du processus de destruction créatrice*. Cela suppose un degré élevé de concurrence sur les marchés de biens de services, l'innovation venant des nouvelles entreprises autant que des entreprises déjà installées. Cela suppose également d'accepter, d'anticiper et d'accompagner... ». Tout n'est-il pas dit ? Évidemment non.

« **Le financement des réformes que nous proposons peut se faire à budget constant.** »

Quelles réformes ? À partir du moment où « l'ambition pour dix ans » est l'inscription de notre pays dans la poursuite sans fin de la crise systémique, de l'absolue soumission aux diktats des marchés financiers, donc d'une guerre économique sans merci, il est logique, cohérent, de chercher à construire dès l'école maternelle une autre conception que celle d'une préparation à une citoyenneté éclairée, capable de peser sur les choix politiques, une conception où prévaut la coopération, l'élévation continue du niveau culturel de tous et toutes ; il ne peut pas s'agir d'aller vers une société où le libre épanouissement de chacun est la condition de l'épanouissement de tous.

On commence donc par un rappel qui ne coûte rien, à savoir l'« égalité des chances », ce qui, à proprement parler, dans un pays qui compte 8 millions de pauvres et presque 3 millions de chômeurs, n'a aucun sens. Mais le vrai sujet n'est pas là. Certes, le *Rapport*

rapport Attali

lâche au passage « Cette situation est encore dégradée par la diminution de la qualification des encadrants, **prévue par les textes réglementaires récents** » (lesquels ?, des noms, des noms ...), mais rebondit aussitôt sur les vrais sujets :

1. « *Afin de passer d'un encadrement sanitaire et social à un encadrement éducatif, l'émergence d'une nouvelle profession est nécessaire, celle d'accueillant éducatif* », voilà qui dit tout : accueillir les enfants de la crise pour en faire les adultes de la crise. Bien entendu, ceci s'accompagne de commentaires visant à donner le sentiment qu'en renforçant la formation des « accueillants » en matière d'accompagnement social de la crise, on ne crée pas la maternelle de la compassion. Mais les mots parlent d'eux-mêmes et le roi est nu.
2. « *La mise en place de l'autonomie des écoles primaires, liée à la redéfinition du rôle du directeur d'école, responsable de la réussite des élèves de son école pourrait est la clé de la réussite des élèves à l'école primaire.* » On a bien lu et tout est dit. Là, le *Rapport* est soudain extrêmement détaillé. Par exemple, le cœur de l'affaire est contenu dans cet extrait « *Le directeur d'école devra pouvoir, d'abord, intervenir directement dans le recrutement des équipes pédagogiques, sur lesquelles il doit ensuite avoir une réelle fonction de direction et de mobilisation dans le cadre d'un projet d'établissement.* » Les enfants sont différents, leur origine sociale est différente, les écoles sont différentes et le management entrepreneurial doit mettre tout ceci en musique.
3. « *L'implication des parents par le directeur, comme acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants* », ceci par « la mallette des parents »... Noël, Noël.

Préparer la plus jeune enfance à un monde de guerre économique sans merci, c'est là une grande ambition, mais ne saurait être suffisant. C'est pourquoi, sans transition, le *Rapport* passe à l'Enseignement supérieur

« *Renforcer la gouvernance, accroître la liberté de recrutement des enseignants et de sélection des étudiants* ». Gouvernance, le mot est lâché ; il mériterait un développement en soi qu'on trouvera dans le N° 4 de XYZ... Poursuivons : « La réforme des universités devrait être poursuivie autour des priorités suivantes :

- Laisser le choix aux universités d'adopter un mode désignation du président de l'université plus ouvert. Les personnalités extérieures, dont les membres *intuitu personae* seraient désignés par le doyen de l'université...
- Laisser les universités librement recruter et rémunérer leurs enseignants chercheurs ...
- Augmenter les ressources privées des universités dont l'insuffisance bride actuellement leur capacité de développement. »

Il y a encore bien d'autres trésors intellectuels à ce sujet, mais la place nous manque pour en parler comme il se devrait.

Résumons-nous. Au début était le Département d'État des Etats-Unis, plus loin derrière, le rapport Attali 2, encore plus loin derrière on trouve Luc Ferry qui, dans *Le Figaro*, hurle : « Supprimer les notes ? Que faites-vous de la compétition mondiale ? » Et qu'est-ce que ça peut faire tout ça ? dit Jacques Prévert, mais dans le cas d'espèce, Prévert a tort.

RAPPORT DU HCE SUR LE COLLÈGE

attention, danger !

José Tovar

Le dernier rapport du HCE, intitulé *Le Collège*, est organisé en trois parties (une description de la situation actuelle ; l'analyse des causes de cette situation et les propositions pour l'avenir) et se termine par une quinzaine de recommandations regroupées à partir de trois objectifs : **construire l'« école du socle commun » ; refonder le statut et la formation des enseignants ; rendre les établissements scolaires plus autonomes**. Il reprend et complète les analyses et préconisations du « rapport Groperrin » et les conclusions du rapport de la Cour des Comptes du 12 mai dernier. L'essentiel tient en peu de mots : il faut en finir avec les illusions nées de la réforme du collège initiée en 1959 et poursuivie avec la suppression en 1975 des filières dans le « collège unique » et imposer aux enseignants et aux corps d'inspection la mise en œuvre effective du « socle commun » comme programme de l'école obligatoire de l'entrée au CP jusqu'à la sortie en fin de la classe de 3ème.

Le rapport pointe les principaux problèmes des collèges d'aujourd'hui : *stagnation, voire régression du niveau des élèves, inefficacité des dispositifs mis en place depuis des décennies pour réduire la grande difficulté scolaire, creusement des inégalités imputables à l'origine sociale des élèves ; « malaise » des enseignants impuissants face à l'hétérogénéité des classes et multiplication des « problèmes de vie scolaire »*. Il dénonce les disparités entre établissements et la *ghettoïsation* de certains d'entre eux, allant jusqu'à mettre en cause aussi bien la *reconstitution déguisée de filières* au sein même du système que les *stratégies de contournement de la carte scolaire dont ont toujours bénéficié les « familles les mieux informées »* pour aboutir à cette conclusion : **le « collège unique » n'a, en réalité, d'unique que le nom**. Le constat est sévère et recoupe pour l'essentiel celui que font, depuis de nombreuses années, tous ceux que préoccupe l'avenir des jeunes et du pays.

Quelles sont les causes de cette situation ? D'emblée, le rapport pose la question qui, dans les années 70/80, divisa l'ensemble de la communauté éducative et aboutit à la scission de la FEN : le collège est-il le prolongement de l'école primaire ou bien constitue-t-il une préparation au lycée général ¹ ?

Le HCE traduit immédiatement les termes du choix par une opposition entre « *une logique égalitaire, à savoir donner une culture commune à l'ensemble d'une classe d'âge* », et « *une logique sélective, consistant à dégager des élites d'excellence pour la seule voie générale* ». Cette classification a pour conséquence de faire passer les tenants de la première option pour des progressistes soucieux de la réussite des enfants du peuple, et les tenants de la seconde option pour d'affreux élitistes, soucieux de préserver les privilèges d'une minorité.

Au contraire, les partisans de la seconde option défendaient à l'époque le choix d'une scolarisation « *de qualité pour tous* », c'est-à-dire s'appuyant sur des connaissances de haut niveau qui avaient jusque-là fait leurs preuves au seul bénéfice des enfants de la bourgeoisie, contre une logique limitant l'accès au savoir des enfants des milieux populaires au bénéfice d'une formation plus pragmatique présupposant une orientation rapide vers le monde du travail.

Deux orientations qu'illustre très bien la conception des enseignants habilités à enseigner selon l'option choisie : des professeurs issus du corps des instituteurs, les PEGC (gardant une certaine polyvalence disciplinaire et recrutés sur la base du baccalauréat) pour les premiers, et des professeurs certifiés ou agrégés, monovalents et recrutés au niveau minimum de la licence universitaire pour les seconds. Du coup, la dénonciation de l'échec du collège dans la première partie du rapport prend tout son sens : c'est le choix de la deuxième option – celle de l'élitisme – qui serait la cause principale de cet échec, et il serait donc urgent d'en revenir à une conception plus raisonnable du système éducatif dans la continuité de l'école primaire (bien qu'elle soit elle-même en difficulté). « **Le primaire et le collège ont logiquement vocation à constituer un ensemble: l'école du socle commun, d'une durée de neuf ans... unité de la scolarité obligatoire unifiée** ».

C'était déjà l'objectif affiché de la loi Fillon, imposée malgré l'hostilité quasi unanime de des partenaires éducatifs en 2005, qui préconisait la transformation des programmes du collège et de l'école primaire sur la base du « socle commun de connaissances et de compétences » défini comme un bagage indispensable

1. On sait que, dans la FEN des années 70/80, la tendance réformiste, dirigée par des militants socialistes, voulut à toute force imposer un schéma dit d'« École Fondamentale » qui relevait de la première option. L'évolution du rapport des forces internes dans le milieu enseignant et la force du mouvement social favorable à

une élévation générale du niveau de scolarisation des jeunes bien au-delà du seul niveau de la fin du collège en décidèrent autrement et, malgré le maintien de la partition du second degré en deux entités distinctes (le collège et le lycée), ce fut la seconde option qui s'imposa.

rapport du HCE

pour tous les jeunes, assurant leur insertion sociale et professionnelle ², et affirmé comme une « obligation de résultat » pour l'école de la République. Or la mise en œuvre de la loi n'est toujours pas effective, regrettent les « sages » du HCE. **Dénoncer les retards dans la mise en œuvre de la loi, en identifier les causes, et surtout élaborer les mesures techniques permettant enfin d'atteindre l'objectif : telle est donc la fonction politique de ce rapport, qui fournit les outils de la réforme globale du système éducatif dont le projet Sarkozy de remodelage de la société – et dans ce cadre, de la formation de la force de travail des salariés de demain – avait besoin.**

Il s'agit bien, à travers la redéfinition du rôle du collège, d'une **recomposition globale du système éducatif** :

- Une « école publique » de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans regroupant l'école élémentaire et le collège, dont la fonction serait réduite à assurer à tous les jeunes une formation fondée sur le socle commun, et se terminant par l'orientation d'une part significative d'entre eux vers des formations professionnelles ou directement vers la vie active en fonction des disponibilités du marché du travail ³ ;
- Des jeunes orientés vers des études plus ou moins longues grâce à des dispositifs divers leur permettant de bénéficier, dès le collège et ensuite, de compléments de formation afin d'atteindre le niveau de qualification souhaité ⁴. Dans cette perspective, la réforme du lycée déjà engagée est ouvertement

conçue, conformément aux dernières recommandations de la commission européenne, comme une deuxième étape – non obligatoire – du système devant conduire 50% des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur.

- Une redéfinition du statut des enseignants du second degré exerçant en collège allant dans le sens d'un retour à celui des ex-PEGC, aux obligations de service plus proches de celui des enseignants de l'école primaire, déconnecté donc, de celui des enseignants exerçant en lycée : retour à la polyvalence des professeurs de collège et prise en compte de nouvelles missions, « pouvant conduire à allonger de quelques heures le temps global de leur présence dans l'établissement » ⁵.

La mise en œuvre d'un tel projet consacrerait une régression pédagogique et culturelle de près d'un demi-siècle, en totale contradiction avec les conclusions de tous les travaux sur la pertinence et la nécessité d'un système éducatif s'assignant comme objectif un haut niveau de formation pour tous les jeunes.

Le projet politique visant à diminuer les dépenses de l'État et à favoriser la marchandisation du savoir et la libéralisation du système éducatif est à l'évidence la source de ce rapport, qui n'honore pas l'institution l'ayant conçu. Reste qu'il vient conclure toute une série d'autres rapports officiels et de réformes déjà engagées, leur donnant une cohérence nouvelle et leur apportant la caution et l'autorité de la plus haute institution de l'Éducation nationale.

2. Le « socle commun » correspond en fait à une liste des « compétences de base » établie par la Commission européenne et qui doit servir d'axe central à la réforme des systèmes éducatifs des pays d'Europe afin de les adapter à la structure prévisible de l'emploi à échéance d'une quinzaine d'années dans le cadre de « l'économie de la connaissance » mise en perspective par l'« agenda de Lisbonne » en l'an 2000.

3. Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), organisme dépendant de la commission européenne prévoit, pour les années à venir, « une augmentation de l'emploi hautement qualifié, mais également une croissance significative du nombre d'emplois... ne nécessitant que peu ou pas de qualifications formelles » (cité par Nico Hirtt dans l'article « En Europe, les compétences contre le savoir » in *Le Monde Diplomatique*, octobre 2010).

4. Cela pourrait aller des options supplémentaires assurées par des personnels relevant soit de l'état, soit des collectivités territoriales, voire de l'initiative propre de l'établissement dans le cadre de financements privés sponsorisés (toutes choses rendues possibles par l'élargissement de l'autonomie administrative et pédagogique des établissements), jusqu'au choix d'établissements privés assurant, moyennant frais d'inscription adéquats, des compléments de formation permettant un tri sélectif des élèves et assurant l'accès aux grandes filières élitistes.

5. De ce point de vue, le rapport Groperrin est encore plus explicite : il préconise « une pratique de l'enseignement (en collège) inspirée du primaire », « une bivalence à réinventer », un temps de présence des enseignants dans l'établissement accru, et des recrutements « sur postes à profil à la discrétion des chefs d'établissement pour pourvoir les postes vacants ». Exit le statut des certifiés et agrégés de 1972 ! En fait, ces deux rapports reprennent pour l'essentiel les recommandations du rapport Pochard sur la redéfinition du métier d'enseignant remis au ministre Darcos en février 2008.

la Revue du projet n°3 : « École »

appel à contributions

Lors de notre dernier congrès, le PCF a décidé de faire de l'éducation et de la formation l'une des priorités des campagnes d'idées et d'action.

L'une des étapes pour élaborer la réflexion et la faire partager s'ouvre avec la mise en ligne du n°3 de la *Revue du projet* : **Quelle école pour aujourd'hui et pour demain ?**.

téléchargeable sur : <http://www.pcf.fr/IMG/pdf/rdp-dec-2010-3.pdf>

Ce numéro synthétise des analyses et propositions déjà travaillées depuis longtemps, ouvre de nouveaux chantiers, et appelle à des contributions.

La *Revue du projet* procède de la façon suivante : les articles sont commandés en ne demandant pas de faire la synthèse des points de vue faisant déjà accord, mais plutôt, dans un volume de place limité, à centrer l'analyse et les propositions vers de nouvelles idées.

Ainsi, tout ne fera pas consensus : nous invitons à ce que dans les fédérations, les collectifs de travail et/ou les *Réseaux École* prennent toute leur place dans l'élaboration des idées, en réagissant, en contribuant, en contredisant, en complétant les manques (et beaucoup de choses n'ont pas pu être traitées), en proposant de nouvelles choses... avant le 10 février.

Le premier mars, à partir des remontées, nous publierons la synthèse de ce qui semble établi, ce qui mérite d'être remis en débat de façon spécifique car ne faisant pas accord, etc.

à l'adresse : enseignement@pcf.fr

Parce que l'école est au cœur du conflit pour les choix de société, il nous semble vital qu'elle ne soit pas qu'une affaire de spécialistes, même si, bien sûr, les lycéens, les étudiants, les parents et les personnels de l'Éducation nationale sont concernés au premier chef.

Dès à présent, on peut envisager des réunions de militants, des réseaux écoles locaux, des débats du projet partagé, sur la base de la mise en discussion de ces propositions. Syndicats, associations, forces diverses, font connaître leurs projets et propositions : confrontons, partageons, faisons entendre qu'il n'y a pas que les propositions gouvernementales, mais une richesse d'idées à faire connaître.



LE RÉSEAU ÉCOLE DANS LES DÉBATS...

Dijon, 25 octobre, initiative du Front de Gauche, avec un représentant du PG, de Convergences 21, et du PCF (Stéphane Bonnéry). Dans le cadre du lancement de la réflexion sur le projet partagé, cette initiative réunissant 60 personnes, au-delà des cercles militants connus, est une première étape pour engager sur le fond le débat sur l'alternative aux politiques en cours sur l'école.

Toulon, 8 novembre. Réunion à la fédération, réunissant, à l'invitation de la direction fédérale, les communistes intéressés par les questions éducatives, des sympathisants et syndicalistes désireux de réfléchir à une traduction politique quant à l'alternative à apporter aux politiques en cours. Partant d'un débat sur le fond, introduit par Stéphane Bonnéry, **l'échange a abouti à constituer un groupe de travail fédéral et à envisager des initiatives publiques.**

Fête de l'Humanité Normandie (Rouen), 21 novembre. Débat sur l'école introduit par Stéphane Bonnéry. 60 participants au début, une centaine à la fin. Parmi les intervenants, de nombreux syndicalistes enseignants et parents d'élèves, des lycéens et étudiants, des militants communistes voulant faire de l'école une question politique sur la place publique. **En marge de ce débat, une réunion s'est tenue pour la relance d'un réseau école dans la fédération de Seine Maritime** : deux coordonnateurs et un groupe de travail. Également, à l'occasion du débat et des contacts qu'il a occasionné, **un collectif de travail sur l'école va**

être lancé dans la fédération de l'Eure, avec deux militantes en charge de la question.

Laval (Mayenne) le 25 novembre. Un débat a eu lieu avec une trentaine de personnes, essentiellement des enseignants dont le responsable départemental de la FSU. Il a permis entre autre d'aborder les enjeux de la formation des enseignants et les difficultés croissantes pour exercer son métier, des dangers du renforcement de l'école privée, du besoin de travailler sur la notion d'épanouissement des élèves, le lien nécessaire entre la recherche et le métier d'enseigner. Il en ressort la nécessité de s'adresser à l'ensemble des acteurs de l'éducation. À noter la présence de *Ouest-France* pour couvrir le débat.

La Charité sur Loire (Nièvre) le 1er décembre. Un atelier s'est tenu dans le cadre de 6 rencontres autour du *Programme populaire et partagé*. Une trentaine de personnes dont des responsables départementaux de la FSU et de la CGT ont échangé autour des difficultés pour sensibiliser les parents et les enseignants, de l'enjeu à montrer la cohérence du projet de la droite. Le débat a insisté sur la construction d'une alternative à partir du sens que nous donnons à l'école dans une vision d'égalité et de droits. Il s'est conclu par la volonté de débattre et de confronter l'ensemble des projets à gauche en prenant en compte des avis, comme les 20 propositions que vient de faire la FSU. Un compte-rendu plus complet est en préparation pour le journal départemental du PCF.

AGENDA

Réunion de travail : Quel projet communiste pour la formation des maîtres ? 16 décembre. Paris, Colonel-Fabien, salle 22, 18h30. L'objet de la réunion est de discuter des propositions progressistes pour la formation des maîtres, contre la politique actuelle, et de préparer une initiative publique pour le mois de janvier. Tous les camarades intéressés ou impliqués dans ce domaine, ainsi que les syndicalistes ou les militants souhaitant participer aux discussions sont les bienvenus. Si vous êtes particulièrement impliqués dans la formation des maîtres ou si vous souhaitez suivre les travaux de ce groupe de travail, communiquez-nous vos coordonnées : reseau.ecole-pcf@orange.fr.

Les élections cantonales de mars 2011 doivent être l'occasion de répondre aux attaques du gouvernement en direction du service public d'éducation. Résister, dénoncer, nos candidats seront la voix de ceux qui luttent mais ils devront aussi être les porteurs de propositions pour faire de nos départements des remparts aux politiques libérales de toutes parts. Pour nourrir la campagne des élections cantonales, n'hésitez pas à utiliser le dossier cantonales de la *Lettre du réseau École* : <http://www.pcf.fr/spip.php?article5158>

envoyez-nous vos comptes-rendus de débats, annonces d'initiatives...
reseau.ecole-pcf@orange.fr